

27 janvier 2022

Réforme du dispositif d'évaluation de la qualité des ESSMS : où en est-on ?



Présentation des avancées de la réforme sur l'évaluation de la qualité des ESSMS

- 1. Le point de départ de la réforme de l'évaluation de la qualité des ESSMS
- 2. Les évolutions du cadre légal et règlementaire du dispositif d'évaluation de la qualité des ESSMS
- 3. L'avancée des travaux de la HAS sur le nouveau dispositif d'évaluation de la qualité des ESSMS



1. Le point de départ de la réforme de l'évaluation de la qualité des ESSMS

Les dispositions de la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé

- Élaboration et pilotage par la HAS de la procédure d'évaluation de la qualité des prestations délivrées par les ESSMS
- Habilitation par la HAS des organismes évaluateurs sur la base d'un cahier des charges
- Transmission des résultats des évaluations à la HAS et à l'autorité ayant délivré l'autorisation



1. Le point de départ de la réforme de l'évaluation de la qualité des ESSMS

Les dispositions de la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé

- Entrée en vigueur de la réforme de l'évaluation de la qualité initialement prévue le 1^{er} janvier 2021
- Habilitation des organismes évaluateurs initialement prévue avant le 1^{er} janvier 2020
- Publication d'un décret relatif aux modalités de publication et au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS



1. Le point de départ de la réforme de l'évaluation de la qualité des ESSMS

Les effets de la crise sanitaire sur l'entrée en vigueur de la réforme

- Retard conséquent des travaux de la HAS sur l'élaboration du référentiel national d'évaluation de la qualité et des outils associés
- Absence de visibilité sur les délais d'habilitation et d'accréditation des organismes évaluateurs
- Communications régulières de la DGCS sur des reports de l'entrée en vigueur de la réforme et des moratoires sur les évaluations prévues en 2021 et 2022 sans aucune base légale
- Insécurité juridique de l'ensemble des ESSMS sur les procédures d'évaluation



Les moratoires et dispositions transitoires en vigueur communiqués par la DGCS

- Report jusqu'au 31 décembre 2021 pour la transmission des résultats des évaluations externes prévues entre le 12 mars 2020 et le 31 décembre 2020
- Moratoire suspensif pour les évaluations externes prévues entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021
- Programmation prioritaire à compter du 1^{er} décembre 2022 des évaluations conditionnant le renouvellement des autorisations pour :
 - Les ESSMS ayant bénéficié du report ci-dessus qui n'ont rien transmis
 - o Les ESSMS ayant bénéficié du moratoire ci-dessus qui n'ont rien transmis
 - o Les ESSMS dont la dernière évaluation est « lointaine »



Les apports du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS

- Abrogation de l'annexe 3-10 du CASF en lien avec la démarche interne d'évaluation de la qualité
- Programmation pluriannuelle des évaluations arrêtée par les autorités de tarification avec prise en compte des calendriers CPOM

 Première programmation attendue le 1^{er} juillet 2022 pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2027
- Principe de quinquennalité des évaluations et prise en compte des résultats pour le renouvellement de l'autorisation (au plus tard deux ans avant la date de son expiration)
- Mention dans les rapports d'activité des actions relatives à la démarche d'amélioration de la qualité



Les dispositions en attente de publication suite à la censure par le Conseil constitutionnel de l'article 52 du PLFSS 2022

- Report de l'entrée en vigueur de la réforme au 1^{er} janvier 2022
- Renvoi au référentiel national de la HAS comme socle de l'évaluation de la qualité
- Prolongation jusqu'au 1^{er} janvier 2025 des autorisations des ESSMS n'ayant pas pu transmettre leur rapport en raison de la crise sanitaire (ceux conditionnant le renouvellement)
- Obligation d'accréditation par le COFRAC pour les organismes évaluateurs en complément de l'habilitation par la HAS
- Publication des résultats de l'évaluation dans un format clair et accessible aux usagers



Synthèse des évolutions légales et règlementaires

Dispositions de la loi « Buzyn »	Dispositions du décret n° 2021-1476	Dispositions censurées par le CC (en attente)
Élaboration et pilotage de la procédure d'évaluation par la HAS	Programmation pluriannuelle et quinquennalité des évaluations	Report de la réforme au 01/01/2022 et prolongation au 01/01/2025 de certaines autorisations
Habilitation des organismes évaluateurs par la HAS sur la base d'un cahier des charges	Prise en compte de l'évaluation pour le renouvellement de l'autorisation au plus tard 2 ans avant son expiration	Renvoi au référentiel HAS comme socle pour l'évaluation et accréditation COFRAC pour les organismes évaluateurs
Transmission du rapport d'évaluation à la HAS et aux autorités ayant délivré l'autorisation	Abrogation de l'annexe 3-10 du CASF et mention dans les rapports d'activité de la démarche qualité	Publication des résultats dans un format clair et accessible aux usagers



3. L'avancée des travaux de la HAS sur le nouveau dispositif d'évaluation de la qualité des ESSMS

Les grands principes du nouveau dispositif d'évaluation de la HAS

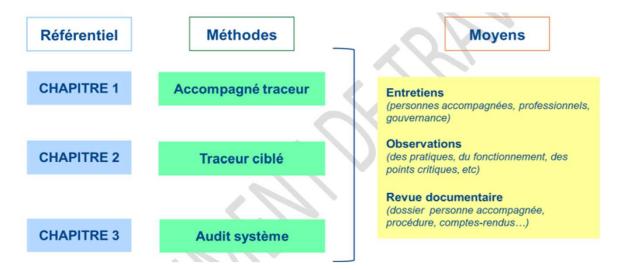
- Évaluation réalisée à partir d'un référentiel et d'un manuel d'utilisation publiés sur le site de la HAS
- Création d'une plateforme sécurisée dénommée « Synaé » pour les ESSMS et les organismes évaluateurs
- Mise en concurrence des organismes évaluateurs autorisés par les ESSMS dont la liste sera disponible sur la plateforme Synaé
- Recours par les organismes évaluateurs à des grilles d'évaluation générées par la plateforme Synaé et un système de cotation
- Élaboration d'un rapport d'évaluation par l'organisme évaluateur et transmission à la HAS via la plateforme Synaé après une procédure contradictoire



3. L'avancée des travaux de la HAS sur le nouveau dispositif d'évaluation de la qualité des ESSMS

Le référentiel national d'évaluation de la qualité

Référentiel national décliné en 3 chapitres (La personne / Les professionnels et l'ESSMS), 9 thématiques, 42 objectifs et 156 critères. Chaque chapitre correspond à une méthode d'évaluation :



Objectif d'une analyse croisée du recueil de l'expérience la personne, de l'évaluation des pratiques professionnelles et de la dynamique impulsée par la gouvernance de l'établissement



3. L'avancée des travaux de la HAS sur le nouveau dispositif d'évaluation de la qualité des ESSMS

Le manuel d'évaluation de la qualité des ESSMS

- Mise à disposition d'un manuel d'évaluation comprenant :
 - o **des fiches critère**s qui détaillent le champ d'application, le niveau d'exigence, les éléments d'évaluation (indicateurs) et les références documentaires
 - o des fiches pratiques pour éclairer les ESSMS sur diverses thématiques (organisation de la visite d'évaluation, conduite des différentes méthodes, guide d'entretien avec le CVS, système de cotation, présentation du rapport d'évaluation, articulation du référentiel avec les RBPP etc.)



3. L'avancée des travaux de la HAS sur le référentiel national d'évaluation de la qualité des ESSMS

Les délais de publication des travaux (référentiel et outils associés)

- Publication initialement prévue le 1^{er} janvier 2022 et suspendue suite à la censure par le Conseil constitutionnel des dispositions du PLFSS 2022 relative à la réforme de l'évaluation de la qualité des ESSMS
- Interpellation mi-janvier des pouvoirs publics par un courrier interfédéral appelant à la sécurisation juridique de la réforme et la publication des travaux de la HAS





Rendez-vous pour un prochain webinaire le 17 janvier 2022 de 14h à 15h30

Jeunes majeurs: pour une approche pluridisciplinaire et globale

